

Description

Le ramoneur ou la ramoneuse contrôlent et nettoient périodiquement les installations de chauffage et d'évacuation de fumée (cheminées, canaux, tuyaux, récupérateurs de chaleur, chaudières, fours, calorifères à mazout, à charbon, à bois, cheminées de salon, centrales de chauffe). Ils préviennent les risques d'incendies, protègent l'environnement et favorisent les économies d'énergie. Tenus de signaler à l'autorité responsable les installations défectueuses, en particulier celles présentant des dangers d'incendie ou de pollution, les ramoneurs s'occupent alors de problèmes liés à la police du feu.

Leurs principales activités consistent à:

Travaux de contrôle

- contrôler visuellement les installations et relever les éventuelles défauts, fissures ou fuites;
- évaluer l'indice d'opacité des fumées, c'est-à-dire leur teneur en suie; en cas de résultat supérieur à la valeur de référence, faire régler l'installation;
- mesurer le taux de gaz carbonique, la température des gaz de combustion et de l'air ambiant; procéder aux calculs de rendement;
- contrôler, lors de nouvelles constructions ou de transformations, la conformité de l'installation avec la loi sur la police du feu (respect des distances de sécurité notamment);

Travaux de ramonage

- préparer les outils de travail: échelles, aspirateurs, brosses, hérissons, racloirs, produits alcalins, etc.;
- ramoner les cheminées, les conduits de fumée, les foyers (chambres de combustion), les poêles, les fours, les fourneaux, les installations de chauffage;
- nettoyer des installations industrielles telles que forges, usines d'incinération des ordures, fumoirs, à l'aide d'outils et de produits appropriés;
- exécuter des travaux d'étanchéité;

Travaux administratifs

- adresser un avis à chaque client pour lui communiquer la date et l'heure de passage;
- rédiger des rapports de police du feu selon les directives;
- récapituler toutes les opérations effectuées permettant d'établir la facture destinée au client.

Environnement de travail

Le ramoneur ou la ramoneuse travaillent seuls ou en petite équipe. Ils se rendent chez les clients (villas, immeubles, entreprises) selon un plan de travail préétabli. Ils portent un costume noir spécial et utilisent un masque à poussière, des gants et des lunettes de protection. Ils s'activent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur (sur les toits), souvent dans des positions inconfortables. Les nombreux contacts qu'ils entretiennent avec la clientèle (concierges, personnel d'entretien, propriétaires, etc.) les obligent à adopter une attitude courtoise et serviable.

Formation

La formation de ramoneur ou de ramoneuse s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise de ramonage;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (20 jours sur 3 ans).

Durée

- 3 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée.
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- certificat fédéral de capacité (CFC) de ramoneur ou de ramoneuse.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

Contenu

Branches théoriques (sur 3 ans)	Leçons
Contrôle et nettoyage des installations thermiques et des dispositifs aérauliques	260
Contrôle des installations thermiques sur mandat officiel	220
Conseil à la clientèle et dépannage	80
Organisation du travail, sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise	40
Culture générale	360
Sport	120
TOTAL	1080

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Absence de vertige
- Habileté manuelle
- Facilité de contact
- Aptitude pour le calcul
- Résistance physique
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Le ramoneur ou la ramoneuse travaillent généralement dans une petite entreprise de ramonage. Ils doivent être titulaires du diplôme fédéral (maîtrise) pour s'installer à leur propre compte et se voir attribuer, à titre officiel, un secteur de ramonage. La nomination au rang de maître-ramoneur ou ramoneuse dépend de l'autorité cantonale de surveillance.

CFC délivrés en Suisse romande en 2016:

FR: 1; GE: 2; NE: 3; VD: 10; VS: 3.

Perfectionnement

Les ramoneurs peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours proposés par les fabricants, les cantons, les écoles ou les organisations du monde du travail, sur la prévention des incendies, le contrôle d'installations de chauffage et de chaudières diverses (à gaz, à bois, à brûleur atmosphérique, à brûleur à air soufflé, à combustible liquide, etc.);
- formation d'expert-e communal-e en protection incendie;
- brevet fédéral de spécialiste en combustion, de spécialiste en aération douce, formations modulaires en emploi;
- diplôme fédéral de maître ramoneur-se, formation modulaire;
- diplôme de technicien-ne ES en technique des bâtiments;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Couvreur CFC/Couvreuse CFC
- Installateur en chauffage CFC/Installatrice en chauffage CFC
- Poëlier-fumiste CFC/Poëlière-fumiste CFC
- Spécialiste en systèmes thermiques BF/Specialiste en systèmes thermiques BF

Adresses

Association suisse des maîtres ramoneurs
Renggerstrasse 44
5000 Aarau
Tél.: 062 834 76 66
<http://www.ramoneur.ch>